

## DÉFI AQUAHACKING 2018

### RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

#### 1. ADMISSIBILITÉ

- Les participants doivent avoir 18 ans ou plus.
- Les employés des organisateurs et des commanditaires, ainsi que leur famille immédiate (conjoint, frères et sœurs, enfants, parents, beaux-parents et conjoint de ces personnes), de même que les personnes qui vivent avec eux (apparentées ou non), ne sont pas autorisés à participer au Défi AquaHacking.
- Les participants doivent s'inscrire au Défi AquaHacking sur le site Web [www.aquahacking.com](http://www.aquahacking.com) et faire partie d'une équipe.
- Tous les participants doivent indiquer leur nom complet, leur adresse et une adresse courriel pour s'inscrire. Si ces données sont incomplètes ou inexactes, l'inscription est considérée comme non valable et le participant perd tous ses droits de réclamer un prix.
- Tous les participants doivent fournir leur propre ordinateur.
- Le Défi AquaHacking commence le 21 mars 2018 et se termine le 25 octobre 2018 (pour les cinq équipes finalistes). Pour les équipes qui se rendent en demi-finale, mais qui ne passent pas en finale, le défi prend fin le 9 juin 2018.

#### 2. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Les solutions élaborées dans le cadre du Défi AquaHacking 2018 appartiennent à leurs équipes respectives.

#### 3. PARTICIPATION ET RESTRICTIONS

- Pour être admissibles à la fois à la demi-finale et à la finale, toutes les équipes doivent suivre les instructions qui leur sont données à l'avance avant chaque étape.
- Les solutions proposées ne peuvent pas être des produits précédemment développés et ayant déjà reçu du financement pour leur développement, y compris, mais sans s'y limiter, les startups de moins de 3 produits.
- Tout le code propriétaire utilisé dans les solutions proposées doit être développé pendant la période du défi. Néanmoins, nous acceptons les équipes qui ont déjà commencé à travailler sur la conception ou les maquettes, fonctionnelles et autres.
- Les équipes doivent s'attaquer à **l'un des enjeux/problèmes énoncés** sur le site Web [www.aquahacking.com](http://www.aquahacking.com) pour être admissibles.
- Les équipes peuvent travailler à leur solution quand bon leur semble, pourvu que ce soit durant la période allant du 21 mars au 9 juin 2018. Cependant, les cinq équipes finalistes auront jusqu'au 25 octobre 2018 pour mettre la touche finale à leur solution.
- Les équipes ne peuvent présenter qu'un seul projet.
- Pour être admissibles à la finale, les équipes **doivent** participer à la demi-finale du 9 juin 2018.

- Les équipes doivent fournir toute la documentation à l'appui de leur projet et faire toutes les présentations **en anglais seulement**.
- Deux séries de critères d'évaluation seront utilisées par les juges : la première, pour la demi-finale, et l'autre, pour la finale. (Dans chaque cas, les critères diffèrent légèrement. Voir le site Web pour connaître les détails.)
- Lors de la demi-finale et de la présentation finale aux juges, la solution élaborée doit être fonctionnelle (ou en très bonne voie de l'être).

#### **Demi-finale du 9 juin 2018 (présentation et sélection)**

- Toutes les équipes doivent soumettre un document de trois pages au plus qui décrit leur projet, au plus tard le samedi 2 juin 2018 à minuit.
- Les équipes **devront avoir au moins un représentant qui exposera leur projet en personne ou par l'entremise d'une connexion à distance approuvée** lors de la demi-finale du 9 juin 2018 (voir le site Web pour connaître les détails).
- La demi-finale se tiendra le 9 juin 2018. À cette occasion, chaque équipe devra présenter son projet aux juges. Le format de cette présentation est à la discrétion de l'équipe. Chaque équipe aura cinq minutes pour donner sa présentation.
- Les cinq équipes qui auront présenté les solutions les plus intéressantes passeront en finale, le 25 octobre 2018, à Toronto, en Ontario. Voir le site Web pour connaître les détails.

#### **Expédition et retraite au bassin versant du lac Ontario pour les finalistes : du 13 au 15 juillet 2018**

- L'expédition est **obligatoire** pour toutes les équipes finalistes. Au moins deux représentants par équipe doivent faire partie de l'expédition.
- L'expédition aura lieu du 13 au 15 juillet et se déroulera à l'Elbow Lake Environmental Education Centre (voir le site Web pour connaître les détails).

#### **Finale du 25 octobre 2018 (présentation, sélection et prix)**

- Chacune des équipes passant en finale doit soumettre un document décrivant son projet au plus tard le jeudi 18 octobre 2018 à minuit.
- La finale aura lieu le 25 octobre 2018 à Toronto, en Ontario. Voir le site Web pour connaître les détails.
- Les équipes **devront avoir au moins un représentant qui présentera leur projet en personne** lors de la finale du 25 octobre 2018 à Toronto, en Ontario (voir le site Web pour connaître les détails).
- Pour la finale, chaque équipe devra préparer une présentation de son projet à l'intention des juges. Le format de cette présentation est à la discrétion de l'équipe. Chaque équipe aura sept minutes pour donner sa présentation.
- La délibération du jury et l'annonce des équipes gagnantes auront lieu le 25 octobre 2018 durant la finale du Défi AquaHacking 2018, à Toronto, en Ontario. Voir le site Web pour connaître les détails.

- Des prix seront remis aux équipes gagnantes et divisés également entre les membres de ces équipes.

#### **4. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONFIDENTIALITÉ**

- Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier un participant s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'il aurait tenté de nuire au bon déroulement du défi en trichant, en fraudant ou en commettant toute autre pratique déloyale. Il en va de même en cas de menaces ou de harcèlement à l'endroit d'autres participants, de membres du personnel ou de membres du jury.
- Les participants garantissent qu'ils sont les seuls auteurs de la solution qu'ils ont élaborée, qu'ils en détiennent les droits exclusifs, et que la solution découle de leur propre travail. Si la solution est fondée sur une application existante, les participants garantissent qu'ils ont acquis les droits d'utilisation nécessaires, que la solution ne viole, à leur connaissance, aucun droit d'auteur ni aucun droit de tiers, et que la solution est exempte de tout programme malveillant.
- Les participants acceptent que les renseignements personnels qu'ils ont fournis au moment de l'inscription, notamment leur nom, leur adresse, leur numéro de téléphone et leur adresse courriel, soient traités, stockés et utilisés dans le cadre du Défi AquaHacking.
- Les organisateurs s'engagent à respecter la vie privée des participants et à ne jamais vendre ni transmettre leurs renseignements.
- Les participants acceptent d'être photographiés et filmés et consentent à ce que ces images soient utilisées à des fins promotionnelles par les organisateurs.
- Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou volés. Les participants sont encouragés à communiquer avec leur compagnie d'assurances ou avec leur employeur pour s'informer de leur protection en cas de vol.
- Les organisateurs ne seront pas responsables de : i) toute défaillance du site Web avant, pendant ou après le Défi AquaHacking; ii) tout défaut technique ou autre problème relatif au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, à l'équipement informatique ou aux logiciels; iii) la non-réception de tout document requis pour quelque raison que ce soit, notamment des problèmes techniques ou d'encombrement de réseau sur Internet ou sur tout site Web, ni du fait qu'un document reçu soit considéré comme non admissible pendant la Phase 1; iv) tout dommage ou préjudice causé à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne et lié à la participation au Défi AquaHacking ou au téléchargement de matériel dans le cadre de ce défi, ou en découlant; v) toute maladie, blessure, privation de sommeil, maladie/blessure liée au stress ou toute autre maladie/blessure de quelque type que ce soit, prétendue être la conséquence de la participation d'un participant à ce Défi AquaHacking ou y être liée; et/ou vi) toute combinaison des éléments ci-dessus.
- Les organisateurs se réservent le droit, à leur seule et entière discrétion, et sans préavis, d'ajuster les dates et / ou les délais stipulés dans les présents règlements, dans la mesure nécessaire, afin de vérifier la conformité de tout participant ou soumission avec ces règlements, ou à la suite de problèmes techniques, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis des organisateurs, à leur seule et entière discrétion, affecte la bonne administration du défi tel que prévu dans ces règlements.